



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombres de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 15
Date de convocation : 05/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Vouvant s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sur la convocation en date du 5 septembre 2025 et sous la présidence de Xavier PHILIPPOT, Maire de VOUVANT.

Etaient présents : Xavier PHILIPPOT, Guy MOREAU, Jean-Pierre GOIN, Didier BELAUD, David MAROLLEAU, Ludovic GERON, Sylvie MEUNIER, Anthony METAY, Gilles BERLAND, Yves ROUSSEAU, Dominique POUVREAU, Danièle BELAUD, Anne-France GARRY, Yoann GREGOIRE formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T.

Absences excusées ayant donné pouvoir :
Pierre LEGAL à Ludovic GERON

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GOIN

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du conseil du 24 juillet 2025
2. Prêt relais
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif 2024
4. Contrat groupe assurance des risques statutaires 2026-2029
5. Charte « Les Plus Villages de France »
6. Transport Solidaire – Mission de l'ODDAS
7. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents

DECISIONS

Délibération n° 2025-09-23 : Prêt relais

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de contracter auprès de la caisse fédérale du Crédit Mutuel Océan, un prêt relais d'un montant de 350 000 €, destiné à financer un besoin de trésorerie pour les travaux de la Maison de Santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité décide d'accepter le prêt relais auprès de la caisse fédérale du Crédit Mutuel Océan :

- Prêt relais d'un montant de 350 000 €
- Frais de dossier : 350 €

- Nature du prêt : prêt in fine (paiement seulement des intérêts)
- Durée : 3 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux : 2,770 %
- Versement des fonds : en une fois et au plus tard le 08/03/2026
- Formule : taux fixe avec possibilité de rembourser le capital à tout moment sans indemnité

Dit que la commune de Vouvant s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances ;

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Délibération n° 2025-09-25 : Adhésion à la Charte Qualité Patrimoniale et Environnementale des Plus Beaux Villages de France »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère à l'association "Les Plus Beaux Villages de France". Il expose à l'assemblée qu'à la suite de la réexpertise du village, au cours de sa réunion du 21 et 22 juin 2024 l'association nationale a confirmé le classement de Vouvant parmi les Plus Beaux Villages de France.

Le classement du village implique l'adhésion à la Charte Qualité, Patrimoniale et environnementale des Plus Beaux Villages de France dont le Maire donne lecture au conseil.

Sur proposition du Maire, et après en avoir pris connaissance le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le renouvellement du classement de la commune de Vouvant parmi les Plus Beaux Villages de France ; approuve l'adhésion à Charte Qualité, Patrimoniale et environnementale des Plus Beaux Villages de France et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette adhésion.

Délibération n° 2025-09-24 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif 2024

Monsieur le Maire a présenté les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service (RPQS) public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des rapports 2024 sur le prix et la qualité des services : assainissement collectif et assainissement non collectif confirme à l'unanimité des présents que ces rapports n'appellent aucune observation particulière.

Délibération n° 2025-09-26 : Remise exceptionnelle

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le réfrigérateur de la Salle des fêtes est toujours en panne.

De ce fait, il propose une remise de 30 € sur le tarif de la location de la Salle des fêtes à Mr AUGIN Sébastien pour la location du samedi 23 au dimanche 24 août 2025. Le montant de la location serait donc de 150 €.

Le Conseil Municipal a l'unanimité, décide d'appliquer une remise de 30 € sur la location de la Salle des fêtes pour le week-end du samedi 23 au dimanche 24 août 2025 à Mr AUGIN Sébastien, soit la location à 150,00 €

QUESTIONS

Eglise

La réception des travaux aura lieu fin septembre 2025.

Stade de Football

Discussion en cours

Fin de la séance : 22h45

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre GOIN



Le Maire

Xavier PHILIPPOT



